

Commune de Mont-la-Ville / Rapport commission de gestion

Exercice 2022

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à son mandat, la Commission de gestion, composée de Mmes Annick Corpataux, Laurence Tardy et MM. Pierre-Alain Moullet, Marc Henri Schüpbach et Eric Delacréta, rapporteur, s'est réunie le 16 mai pour contrôler les comptes communaux de l'exercice 2022. La Commission avait à sa disposition :

- Le détail du bilan et des comptes 2022 et le préavis municipal 01/2023.
- Le rapport sur les comptes et l'analyse financière établis par la fiduciaire GRF.
- Le rapport de gestion de la Municipalité année 2022.

1) Vérification des écritures

La fiduciaire GRF Société fiduciaire SA a procédé à un examen succinct selon la norme d'audit suisse 910. L'analyse n'a pas relevé d'anomalie. La Commission a fait quelques pointages et peut au regard de son travail et du rapport de la fiduciaire, valider la bonne tenue des comptes et l'exactitude des écritures selon la loi sur les communes. Une analyse financière a aussi été établie.

2) Résultat Exercice 2022 / Respect du budget / Evolution par rapport à l'année précédente

2.1 Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice écoulé se solde par un excédent de revenus de **15'130.15**, alors que le budget prévoyait une perte initiale selon budget de **95'581.--** passant finalement à **184'581.--** suite au préavis lié à la réfection de la route de la Coudre. L'écart est donc de 199'711.15

Par rapport au budget, les revenus sont supérieurs de 997'699. -- et le montant des charges est lui supérieur, de 886'988.--.

Les écarts sont principalement issus de revenus plus élevés que le budget principalement pour:

- a) Finances : Rentrées fiscales (265'858.--) / Baisse de de la participation au fond de péréquation (605'759.--) Ecart en notre faveur sur décompte 2021 du fond de péréquation (132'224.--).
- b) Forêts : Produits de la vente de bois et subventions cantonales (87'960.--)
- c) Cohésion sociale : Baisse de la participation communale (32'066.--)

Ces revenus non budgétés ont permis de réaliser des amortissements supplémentaires et des capitalisations de fonds de réserve.

2.2 Respect du budget

Pour les postes liés à la gestion courante de la Commune, la Municipalité a bien suivi les différents postes du budget. L'explication des principaux écarts est donnée par la Municipalité dans son rapport sur les comptes, lié au préavis. La Commission de gestion en a vérifié le contenu.

2.3 Evolution par rapport aux années précédentes

Afin de suivre l'évolution de manière objective, en faisant abstraction des mouvements liés aux investissements et amortissements, nous constatons que pour les comptes de fonctionnement, les revenus ont augmenté de 14,5% par rapport à 2021. En parallèle, les charges ont aussi augmenté proportionnellement. Dans le même temps la population est restée stable, elle a passé de 508 à 502 habitants.

3) Amortissements - Fonds de réserve

3.1 Amortissements du patrimoine administratif

Les amortissements budgétés se montent à 183'539. -- et des amortissements supplémentaires ont été effectués pour un montant de 346'598, essentiellement pour le Chemin des Ormes. Ces amortissements sont réalisés au travers de prélèvements sur fonds de réserve (331'783.--)

La Commission de gestion valide les montants de ces amortissements.

3.2 Amortissements du patrimoine financier

Aucun amortissement comptabilisé en 2022.

3.3 Attributions et prélèvements aux fonds de réserve

Pour les domaines : Ordures ménagères - Epuration - Service des eaux, les montants des taxes prélevés ne sont utilisés que pour les domaines réciproques. Les prélèvements sur les fonds de réserve ont bien été utilisés dans les domaines réciproques pour des amortissements. En plus, des attributions ont été faites pour des montants de 1'941.-- et 3'882.--

Des autres attributions ont été effectuées pour les fonds forestiers, soit 58'200.-- avec en parallèle des prélèvements de 31'738.-- pour couvrir l'amortissement du chemin de la Chambre aux chiens.

A noter un prélèvement de 300'000.-- au fond de réserve pour investissements futurs.

4) Investissements, vérification des crédits d'investissement

4.1 Investissements liés au patrimoine administratif

Ces investissements sont considérés d'utilité publique. Le montant total des dépenses est de 1'402'200. -- avec des recettes de 79'984.--, ce qui donne des dépenses d'investissement nettes de 1'322'217.--. Le tableau des investissements donne le détail des dépenses. En résumé, le gros poste concerne Egouts-Epuration pour "Equipeement Epine - Le Larret" pour 1'030'330.--. Les détails des dépenses selon préavis sont indiqués dans le préavis 01/2023.

4.2 Investissements liés au patrimoine financier

Les dépenses se montent à 27'882.--, essentiellement pour la pose d'une conduite au Pré-de-Joux.

La Commission a procédé au contrôle du respect des crédits accordés et des subventions reçues selon les préavis.

5) Domaines et bâtiments

5.2 Forêts

Le rapport de la Municipalité donne le détail de l'activité forestière. Le volume de bois coupé a été conséquent, avec un prix de vente particulièrement élevé, ce qui a permis des rentrées importantes. Il faut noter que les aides et subventions restent importantes. La Commission encourage la Municipalité à maintenir les travaux d'entretien ainsi que les projets permettant de toucher des subventions.

5.3 Bâtiments

Les rentrées liées aux locations et les dépenses d'entretien courant sont conformes au budget.

6) Travaux – routes et chemins –réseau égouts et épuration

Les dépenses d'entretien sont détaillées dans le rapport de la Municipalité et sont conformes au budget.

7) Instruction publique et cultes

Les dépenses sont légèrement inférieures au budget.

8) Sécurité sociale

Nous dépendons des participations éditées par le Canton et les charges sont conformes au budget. Comme mentionné au point 2.1 nous enregistrons une augmentation des revenus.

9) Services industriels

Les dépenses et les revenus sont très légèrement supérieurs au budget. A noter la vente d'eau pour un montant de 67'167.--

10) Analyse financière

Selon les directives cantonales, chaque collectivité publique est soumise à une analyse financière ayant pour but d'assurer la pérennité de celle-ci. Pour cet exercice, le montant des investissements était important et la Municipalité a fait le choix de porter ces dépenses au compte de fonctionnement afin de pouvoir bénéficier d'un retour au travers des dépenses thématiques. La commission approuve ce choix. Cependant, il impacte de manière importante la marge d'autofinancement avec des répercussions sur les résultats des ratios qui sont à la baisse.

Nous notons :

10.1 Marge d'autofinancement

Cet exercice se solde par un excédent de marge d'autofinancement (cash-flow) de 277'552. --. Cette marge est inférieure à la moyenne des 10 dernières années.

10.2 Analyse des ratios

- La capacité de financement de l'endettement passe de 34.4% à 10,1% , soit de bon à moyen. La limite pour le qualificatif insuffisant se situe à 5%.
- La capacité d'autofinancement passe de 21,1% à 8,9% soit de bon à insuffisant. La limite pour passer à moyen se situe à 10%.
- Le degré d'autofinancement passe lui de 180,1% à 21% soit de bon à insuffisant. La limite pour passer à moyen se situe à 50%.
- La part des revenus consacrée au paiement des intérêts est de 0,88% et elle est jugée bonne.

10.3 Evolution de l'endettement

L'endettement brut atteint 5'543'980.-- ce qui fait que l'endettement par habitant passe à 11'044.--. Notre Commune se place maintenant au-dessus de la moyenne cantonale.

11) Analyse du bilan

11.1 Couverture financière des fonds de réserve

C'est l'écart entre l'actif disponible et le montant des fonds de réserve. L'excédent financier est en hausse et se situe à 111.69%.

11.2 Niveau des emprunts

Notre patrimoine reste excédentaire à nos emprunts.

12) Conclusion / proposition

La Commission relève la bonne tenue du budget concernant l'ensemble des dépenses et revenus de fonctionnement ainsi que la bonne gestion des affaires courantes.

Comme attendu, à la suite du montant important des investissements et malgré des revenus supplémentaires non prévus, la situation de la dette s'est péjorée. C'était prévisible et cette situation va continuer à se dégrader les prochaines années au vu des travaux liés à la traversée du village. Les ratios vont de ce fait rester dans le rouge.

La Commission tient à relever l'excellent travail de la boursière et la remercie chaleureusement pour la parfaite collaboration durant ces nombreuses années.

Au vu des éléments énoncés dans ce rapport, la Commission de gestion propose donc à l'assemblée :

- 1°) **D'adopter les comptes 2022 tels que présentés.**
- 2°) **De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'exercice 2022.**

Pour la commission Mmes Annick Corpataux, Laurence Tardy et MM. Pierre-Alain Moullet, Marc Henri Schüpbach et Eric Delacrétaç, rapporteur